

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REALMONT

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le
ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

Nombre de Conseillers:

En exercice: 23

Présents: 18

Votants : 23

Pour : 23 Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

06 décembre 2015

Date d'affichage

16 décembre 2015

Réf : CM15122016D01

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

Présents: Mrs VIAULES, CALVET, BOYER, SOULIE, OUHALIMA, LOPEZ, NIVOT, BAGES, GARRIGUES, BOUSQUET, Mmes BELOU, FABREGUE, HOULES, HENON, PLO PUECH-PANIS, ERODI, Melle BARDOU

Représentés: BARTHE DE LA OSA (Viaules), JOLLET (Belou), CANTALOUBE (Bardou), RIGAUD (Henon), ROUQUIER (Garrigues),

Melle Françoise BARDOU a été désignée secrétaire de séance

OBJET : TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs 2017 des services publics

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs 2017 des services publics tels que annexés à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Henri VIAULES

TARIFS 2017

**Annexe à la délibération du Conseil Municipal de Réalmont
en date du 15 décembre 2016**

- 1 - Location des salles**
(Salle des fêtes, salle polyvalente, salles de la Mairie)
- 2- Photocopies**
- 3 - Prêt de matériel**
- 4 - Camping municipal**
- 5- Foires et marchés**
(Droits de place – Fourniture électricité)
- 6 - Occupation du domaine public**
- 7 - Repas cantine scolaire**
- 8 - Bascule automatique**
- 9 - Cimetières et service funéraire**
- 10 - Service jeunesse**
- 11 - Assainissement**
- 12 - Eau**
- 13 - Travaux services techniques**
Travaux adduction d'eau potable
Travaux assainissement
Fourniture et remplacement compteur gelé

1 - LOCATION DES SALLES - 2017

SALLE DES FÊTES, CANTINE DU FOIRAIL et SALLE POLYVALENTE

Loueur / location	Salle des fêtes	Salle polyvalente	Salle du lavoir		
			11h-15h	1 Journée	Week-end
Association Réalmont					
Manif à but non lucratif					
ETE (01/04 au 31/10)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
HIVER (01/11 au 31/03)	* 100 €	* 100 €	50 €	80 €	150 €
Manif à but lucratif					
ETE (01/04 au 31/10)	200 €	200 €	50 €	100 €	150 €
HIVER (01/11 au 31/03)	* 250 €	* 250 €	50 €	150 €	200 €
Particuliers Réalmont					
ETE (01/04 au 31/10)	250 €	Pas de location	50 €	100 €	150 €
HIVER (01/11 au 31/03)	* 300 €	Pas de location	50 €	150 €	200 €
Autres cas (services et associations départementales, nationales)					
ETE (01/04 au 31/10)	350 €	250 €	50 €	150 €	250 €
HIVER (01/11 au 31/03)	* 400 €	* 300 €	50 €	200 €	300 €

*** Le chauffage est inclus en hiver pour la salle des fêtes. Pour la salle polyvalente il est seulement prévu pour une durée de deux heures avec possibilité de demander du chauffage supplémentaire à raison de 20 € le jeton d'une heure.**

SALLES DE LA MAIRIE

Pour les associations de Réalmont, les services départementaux et les services de l'Etat : Gratuit

Dans tous les autres cas (Y compris les associations départementales, nationales, ...)

ETE (du 01/04 au 31/10) : 50 € par réunion

HIVER (du 01/11 au 31/03) : 80 € par réunion

2 - PHOTOCOPIES - 2017

Photocopie couleur : 0,60 € l'unité

3 - PRÊT DE MATERIEL - 2017

Pour toute demande de prêt de matériel,
 le demandeur devra établir une convention avec la commune de Réalmont.

<u>Pour les associations de Réalmont</u>	:	Gratuit
<u>Pour les communes de la 3CT</u>	:	Gratuit
<u>Dans tous les autres cas</u>	:	Forfait de 50 €

4 - CAMPING MUNICIPAL - 2017

LES TARIFS JOURNALIERS

* Emplacement tente	2,50 €
* Emplacement caravane ou camping car (- de 5 m)	3,50 €
* Emplacement voiture	2,00 €
* Emplacement véhicule utilitaire	6,00 €
* Branchement électrique	2,50 €
* Adulte	2,50 €
* Enfant de 5 à 12 ans	1,50 €

LES FORFAITS JOURNALIERS

Emplacement tente :

* Couple	: 2 adultes + voiture + électricité	10 €
* Famille	: 2 adultes + 3 enfants + voiture + électricité	11 €

Emplacement caravane ou camping car (- de 5 m) :

* Couple	: 2 adultes + voiture + électricité	12 €
* Famille	: 2 adultes + 3 enfants + voiture + électricité	13 €

GARAGE MORT

* Hors saison	1€
* Saison (du 1/04 au 30/09)	2€

LOCATION DE MOBILE HOMES

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le



ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

Pleine saison (du 05/07 au 29/08)	4/6pers	6/8pers
Semaine	345,00 €	375,00 €
Week-end ou 2 jours consécutifs	135,00 €	165,00 €
Nuit supplémentaire (après location du W E ou 2 jours)	55,00 €	75,00 €
Nuit unique	70,00 €	85,00 €

Basse saison (du 1/04 au 04/07 et du 30/08 au 30/09)	4/6pers	6/8pers
Semaine	200,00 €	220,00 €
Week-end ou 2 jours consécutifs	70,00 €	85,00 €
Nuit supplémentaire (après location du W E ou 2 jours)	30,00 €	40,00 €
Nuit unique	37,00 €	45,00 €

LES DIVERS KITS

Kit accueil : essuie tout, allumettes, éponge, liquide vaisselle et sac poubelle	1,50 €
Kit bain : gant de toilette, flacons (gel douche, shampooing, savonnettes...)	2,50 €
Kit couchage jetable (80) : taie d'oreiller, drap housse, drap de dessus	2,50 €
Kit couchage jetable (140) : 2 taies d'oreiller, drap housse, drap de dessus	3,50 €

MACHINE À LAVER LE LINGE - REPASSAGE

Kit lavage : jeton + lessive	5,00 €
Table à repasser et fer	Gratuit

AIRE DE SERVICE

Pour les usagers du camping	Gratuit
Pour les touristes de passage (ceux qui ne résident pas au camping)	5,00 €

JEUX

Raquettes de tennis de table et de badminton + balles ou volants	Gratuit
--	---------

5 - FOIRES ET MARCHES – 2017

<u>Abonné</u>	: 15,00 €	le mètre linéaire par semestre
<u>Occasionnel</u>	: 1,20 €	le mètre linéaire par marché
<u>Voiture de représentant, camionnette</u>		
Jusqu'à 3,5 Tonnes	: 103,00 €	par semestre (abonné)
	: 5,40 €	par marché (non abonné)
De 3,5 à 5 Tonnes	: 171,00 €	par semestre (abonné)
	: 11,80 €	par marché (non abonné)
<u>Démonstrateur</u>	: 7,00 €	par marché
<u>Camion podium</u>	: 28,50 €	par marché
<u>Camion spécial au-delà de 5 Tonnes</u>	: 55,00 €	par marché
<u>Exposition d'automobiles</u>		
Hors marché	: 43,00 €	10 voitures maximum
Sur marché	: 3,50 €	par voiture
Sur foires annuelles	: 4,20 €	par voiture
<u>Marché à l'ail et autres produits</u>	: 3,50 €	par voiture
<u>Cirque</u>	: 60,00 €	

Ces tarifs seront applicables à tous les exposants et vendeurs situés sur les différentes places du village précisées dans le règlement municipal des foires et marchés.

Pour les abonnés, les abonnements des foires du 1^{er} mai et du 11 novembre sont compris dans ces tarifs.

Pour les occasionnels, à l'occasion de ces foires, le prix sera de 1,50 € le mètre linéaire.

Les abonnés seront invités à régler leur abonnement semestriel avant le 31 mars et le 30 septembre.

Ceux qui n'auront pas réglé à bonne date seront considérés comme ayant résilié, à leurs torts exclusifs, leur abonnement. Leur emplacement pourra être attribué à un autre occupant.

MARCHE HEBDOMADAIRE – FOURNITURE ELECTRICITE

Par semestre (payable avec les droits de place) : 50 €
 Par marché : 2,50 €

6 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 2017

Toute occupation du domaine public, même occasionnelle, par les terrasses mobiles des restaurants et des débits de boissons, doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services municipaux.

Est considérée comme terrasse mobile, toute terrasse qui, en dehors des heures d'ouverture de l'établissement et en dehors du fonctionnement même de la terrasse (installation du mobilier – tables – chaises...) ne privatise pas l'emprise affectée à son utilisation. Le domaine public, dans ce cas, reste libre.

Le mobilier doit être rangé après l'heure de fermeture de la terrasse, et, en période de non exploitation de celle-ci, les tables et les chaises ne doivent pas être stockées sur le domaine public.

La délimitation de la terrasse est réalisée au sol, par les agents de la commune, par un dispositif discret (marquage, clous). L'ensemble des mobiliers sera implanté **UNIQUEMENT** dans le périmètre ainsi délimité.

Redevance annuelle : 30 € le M²

Redevance semestrielle : 20 € le M²

Redevance occasionnelle : Forfait de 20 € pour 20 M²

N.B : Les commerçants et artisans disposent de mobiliers de vente qui sont des matériels conçus pour présenter et vendre des produits sur le domaine public. Les étalages, les présentoirs, les portants, les porte-cartes sont implantés contre la façade de l'établissement. Ils ne doivent pas présenter une dangerosité pour le domaine public (risque de chute ou de renversement) ou gêner la circulation des piétons.

7 - REPAS CANTINE SCOLAIRE – 2017

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

Repas maternelle et primaire	: 3,70 €
Repas occasionnel ou exceptionnel	: 4,20 €
Repas enfant domicilié hors commune	: 4,20 €
Repas adulte (Enseignant, animateur, ...)	: 6.00 €

8- BASCULE AUTOMATIQUE – 2017

Self service

De 0 à 10 Tonnes : 3 €

De 10 à 20 Tonnes : 5 €

De 20 à 50 Tonnes : 6 €

N.B : Les tarifs ci-dessus seront appliqués également au pesage manuel. En cas de panne du monnayeur, un récépissé sera délivré.

9 - CIMETIERES ET SERVICE FUNERAIRE – 2017

CONCESSIONS (TTC)	30 ans	50 ans	
Petite (2 places)	130€	260€	Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Moyenne (4 places)	260€	515€	Reçu en préfecture le 22/12/2016
Grande (6 places)	390€	775€	Accusé de réception en préfecture le 22/12/2016

CAVEAUX (TTC)	PRIX
Petite (2 places)	1800€
Moyenne (4 places)	2160€
Grande (6 places)	2400€

DEPOSITOIRE (TTC)	Pendant 1 an	Au-delà jusqu'à 18 mois
Location mensuelle	20€	40€

COLUMBARIUM (TTC)	15 ans	30 ans	50 ans	
Caveau (4 urnes + 4 plaques gravées)	930€	1240 €	1550€	

DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR (TTC)	30€
--	-----

LES TARIFS « POMPES FUNEBRES »	Commune HT €	Hors Commune HT €
Vacation Garde Champêtre	36€	
Vacation pour mise en bière (2 agents)	18€ x 2 = 36€	22 € x 2 + 44 €
Vacation pose scellés	20€	
Vacation démarches préliminaires	30€	50 €
Vacation porteur (4 porteurs)	70€ x 4 = 280€	75 € x 4 = 300 €
Vacation fossoyeur	50€	
Creusement et comblement fosse	100€	
Ouverture et fermeture caveau	80€	100 €
Ouverture et fermeture case columbarium	40€	
Réduction de corps (par corps)	50€	
Prestation de service municipale	200€	250 €

AUTRES PRESTATIONS	EUROS HT
Prise en charge véhicule	82€
Déplacement hors commune (le km)	1€
Vacation porteur arrivée directe cimetière	32€
Prestation de service municipale (arrivée directe)	110€

RAMPE REFRIGERANTE	EUROS HT
Par jour	40€

CERCUEILS ADULTES	EUROS HT
Lyonnais courant (chêne)	592 €

Lyonnais Torsade (chêne)	705 €	Envoyé en préfecture le 22/12/2016 Reçu en préfecture le 22/12/2016 Affiché le  ID : 017106226-20161215-CM15122016D01-DE
Tombeau Tanus (chêne)	870 €	
Tombeau Cathédrale (chêne)	1300 €	
Américain (acajou)	1175 €	

CERCUEILS ADULTES (Pour incinération)	EUROS HT
Parisien incinération (pin)	470 €
TEROU incinération (pin)	540 €

RELIQUAIRES EN CHÊNE	EUROS HT
50 cm	115 €
80 cm	165 €
120 cm	210 €
140 cm	250 €

CHRIST (EUROS HT)	22 €
--------------------------	-------------

PLAQUE GRAVEE (EUROS HT)	44 €
---------------------------------	-------------

URNES (avec sac de transport)	EUROS HT
Métal (blanche)	44 €
Métal (autres)	52 €
Aluminium	62 €
Albâtre	110 €
Résine	120 €

ADHÉSION AU LOCAL JEUNES

Sur proposition du Maire et après avis de la Commission Jeunesse, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la cotisation annuelle d'accès au Local Jeunesse, situé place de la Salle des Fêtes, de la façon suivante :

Adhésion jeune résidant à Réalmont	8€
Adhésion jeune ne résidant pas à Réalmont	9€

ADHESION AUX ACTIVITÉS (Non adhérent au local)

Pour participer aux activités proposées par le Service Jeunesse de la Ville il est obligatoire de souscrire une adhésion annuelle valable jusqu'au 31 décembre.

L'adhésion aux activités est incluse dans l'adhésion au local jeune

Cotisation jeune résidant à Réalmont	1€
Cotisation jeune ne résidant pas à Réalmont	2€

La ville de Réalmont se réserve le droit :

- ❖ de programmer des activités ne nécessitant pas la carte d'adhésion.
- ❖ de fixer la gratuité de certaines activités, stages, ou animations.
- ❖ d'avoir recours à du sponsoring et à des aides financières diverses (Associations, collectivités, entreprises privées, particuliers ...).

Ces aides permettront de financer une partie des actions du Service Jeunesse. Les tarifs de la cotisation et des animations seront reconduits d'une année sur l'autre, sauf réactualisation votée par le Conseil Municipal.

Les activités et la cotisation annuelle pourront être payées avec les Tickets Temps Libre de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et les « Pass' Loisirs Jeunes » de la MSA. Le conventionnement avec d'autres organismes pourra autoriser de nouveaux modes de paiement.

Le paiement des activités se fera au Trésor Public de Réalmont à la réception de la facture semestrielle établie par la Ville de Réalmont.

La fiche d'inscription remplie par les parents fait office d'engagement, aucun remboursement ne sera effectué.

La tarification des activités est fixée par le tableau ci-joint.

TARIFS DES ANIMATIONS – 2017

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

	Tarif ½ journée De 1h à 4h d'activité jeune résidant dans CCR	Tarif ½ journée De 1h à 4h d'activité jeune résidant hors CCR	Tarif journée Plus de 4h d'activité jeune résidant dans CCR	Tarif journée Plus de 4h d'activité jeune résidant hors CCR
Activité encadrée service jeunesse (personnel permanent)	1€	1,50 €	2€	3€
Activité faisant appel personnel vacataire et/ou prestataire conventionné	1,50 €	2€	3€	4€

SUPPLÉMENT A L'ACTIVITÉ

	Jeune résidant dans CCR	Jeune résidant hors CCR
Utilisation d'un transport type mini- bus	1€	1€
Sortie sur un lieu d'accès payant (droit d'entrée)	1€	1,50 €
Facturation d'un repas	4€	4€

LOCATION DE MATÉRIEL

Le service jeunesse propose une tarification pour la location de matériel, uniquement pour les associations locales organisatrices d'animations culturelles, sportives, réunions, assemblées... :

Paire d'enceintes amplifiées JBL Eon 15 G2 2 x 400 Watt	Journée	50€
Micro HF Shure SM58	Journée	20€
Micro à fil SM58	Journée	5€
Paire de micros d'ambiance Béringer C2	Journée	20€
Table de mixage Yamaha MG 12/FX 4	Journée	20€
Projecteur par 64 1000 W	Journée	5€
Effet lumineux de type Derby	Journée	10€
Double platine CD professionnelle	Journée	5€
Vidéo projecteur	Journée	15€
Pack sonorisation : 2 enceintes, 1 micro HF et 1 platine CD	Journée	55€
Guitare Folk (Adhérents pendant animation type stage)	Mois	5€
Sonorisation complète réalisée par un agent municipal	Animation	200€

Le Service Jeunesse reste prioritaire pour l'utilisation du matériel et peut refuser toute location en cas de besoin.

L'enlèvement et la restitution du matériel se feront au Local Jeunes, Place de la salle des fêtes de Réalmont.

Une convention sera établie pour chaque location. L'association ou l'adhérent du Service Jeunesse devra s'engager à prendre à sa charge toutes détériorations du matériel. Le matériel sera testé au départ et au retour de chaque location.

Le Service jeunesse peut en cas de partenariat, intervenir sans application de tarification. Aucune location ne sera effectuée dans le cadre privé.

11 - ASSAINISSEMENT - 2017

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

Le Décret n° 67945 du 24 octobre 1967 et la circulaire d'application de 5 janvier 1970 précisent les conditions de recouvrement et d'affectation des redevances dues par les usagers du réseau d'assainissement :

- ❖ La redevance d'assainissement est assise sur le volume d'eau prélevé par l'usager du service d'assainissement sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source.
- ❖ La redevance d'assainissement est applicable aux usagers du service d'assainissement et aux personnes assimilées :

*** sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement ;

*** sont assimilées aux usagers toutes les personnes raccordables au réseau d'assainissement en vertu de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique.

- ❖ Lorsque l'usager est alimenté par un service public de distribution, la redevance est assise sur le nombre de m³ d'eau réellement prélevé.
 - ❖ Le jardin n'est pas un immeuble raccordable. Il n'y a donc pas lieu de percevoir la redevance d'assainissement s'il existe pour le desservir une canalisation qui ne puisse pas être utilisée à des fins domestiques ou industrielles.
 - ❖ Toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et s'alimentant en eau, totalement ou partiellement, à une source autre qu'un service public, doit en faire la déclaration à la Mairie.
 - ❖ A l'identique du service de l'eau, la facturation du service d'assainissement se compose d'un abonnement au réseau auquel s'ajoute une redevance facturée dès le 1er m³ d'eau prélevé par l'usager.
- *** L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1er Janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année.
- *** Pour toute personne raccordée au réseau assainissement ou tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et s'alimentant en eau à une source autre qu'un service public, le montant de la facturation sera égal à l'abonnement déterminé pour les usagers auquel s'ajoutera une consommation forfaitaire de 60 m³.

**Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
 sur la tarification des services d'eau et d'assainissement.**

❖ **Abonnement (Facturé en juin)**

Compteur	Ø 15 et 20	36,60 € HT
Compteur (divisionnaire)	Ø 25, 30 et 40	75,00 € HT
Compteur (entreprises)	Ø plus de 40	106,00 € HT

❖ **Consommation (Facturée en février)**

Prix du m³	0,69 € HT
------------------------------	------------------

**Vu l'article 30 de la Loi de finances rectificative 2012 n° 2012-354
 du 14 mars 2012**

(Instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015)

❖ **Participation pour l'assainissement collectif (PAC)**
 (mise en recouvrement dès l'ouverture du chantier)

Maison neuve	2.700 € TTC
Maison ou appartement fonctionnant préalablement avec un assainissement non collectif	1.400 € TTC
Aménagement ou réhabilitation de logements en zone urbaine (par logement supplémentaire créé)	1.400 € TTC

N.B : Les usagers raccordés au réseau d'eau du Syndicat du Dadou feront exception à cette règle. L'abonnement et la consommation réelle seront facturés dès réception des états fournis par ce syndicat.

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 sur la tarification des services d'eau et d'assainissement

Par délibération du 31 janvier 1992 et conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le mode de facturation se compose d'un abonnement au réseau d'eau auquel s'ajoute la consommation réelle facturée dès le premier m³ d'eau.

❖ Abonnement (Facturé en juin)

Compteur	Ø 15 et 20 mm	83,50 € HT
Compteur divisionnaire	Ø 25 – 30 et 40 mm	154,50 € HT
Compteur (entreprises)	Ø plus de 40 mm	237,50 € HT

❖ Consommation (Facturée en février)

Prix du m ³	1,1690 € HT
------------------------	-------------

L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1^{er} janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année.

❖ Taxe de raccordement au réseau

Compteur	Ø 15 et 20	410 € TTC
Compteur	Ø 30	720 € TTC
Compteur	Ø 40	1080 € TTC

13 - TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES – 2017

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

ID : 081-218102226-20161215-CM15122016001-DE

Vu la nécessité de fixer les prix des travaux effectués par les services techniques municipaux concernant la partie située entre les réseaux publics eau et assainissement existants et la limite de propriété à équiper (à l'exclusion de tous autres travaux à la charge du propriétaire), Le Maire, Propose au Conseil Municipal les prix listés en annexes jointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les nouveaux tarifs.

Série de prix Adduction d'Eau Potable Travaux et fournitures H.T

1 - Prix branchement comprenant la fourniture et la pose : du collier de prise en charge, du robinet de prise en charge, du tabernacle tube allongé et bouche à clé et 5 m de tuyau PVC.

Ø 15 - Ø 20	l'unité	253€
Ø 30 - Ø 40	l'unité	294€

2 - Confection de regard compteur PVC :

l'unité	120€
---------	------

3 - Poste de comptage comprenant : 1 robinet avant compteur, 1 robinet purgeur, clapet incorporé et pose compteur fourni en location.

Ø 15	l'unité	150 €
Ø 20	l'unité	175 €
Ø 30	l'unité	400 €
Ø 40	l'unité	630 €

4 – Ouverture de tranchée, évacuation des déblais et remblayage en grave 0/20 :

pour une tranchée de 0 à 3 ml	le ml	300 €
le ml supplémentaire	le ml	55 €
traversée de mur	le ml	103 €

5- Frais de main d'œuvre :

l'heure	25€
---------	-----

6- Frais de déplacement :

particuliers	30 €
entreprises	40 €

7- Fourniture et pose gaine PVC pour traversée de route :

Ø 100	le ml	23 €
Ø 125	le ml	27 €

8- Plus value pour remblai au grave ciment :

le m ³	105€
-------------------	------

9- Réfection de chaussée forfaitaire pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume :

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

ID : 081-21810221-91215-CM15122016D01-DE

L'unité	198€
---------	------

10- Réfection chaussée :

émulsion	le m ²	18€
enrobé à froid	le m ²	35€
enrobé à chaud	le m ²	90€

11- Réfection trottoir avec chape béton :

le m ²	55€
-------------------	-----

12- Remise en place de pavés autobloquants :

le m ²	109 €
-------------------	-------

13- Passage sous câbles ou tuyaux divers :

L'unité	20 €
---------	------

14- Plus value pour enlèvement terre impropre ou remblai :

le m ³	12 €
-------------------	------

15- Fourniture tout venant 0/20 :

le m ³	50,00 €
-------------------	---------

16- Suppression ou remise en service branchement :

forfait	70,00 €
---------	---------

17- Suppression de service pour défaut de paiement :

forfait	76 €
---------	------

18- Suspension de service pour fraude sur comptage :

forfait	246,00 €
---------	----------

19- Location de tractopelle (avec chauffeur) :	1 heure	80,00 €
--	---------	---------

20- Location camion (avec chauffeur) :	1 heure	75,00 €
--	---------	---------

21- Location épareuse (avec chauffeur) :	1 heure	70,00 €
--	---------	---------

22 – Location mini pelle (avec chauffeur) :	1 heure	70,00 €
---	---------	---------

Série de prix assainissement hors taxe
Prix des travaux de branchement et de pose de canalisations :
Eaux pluviales, eaux usées

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

1 - Fourniture et pose canalisation PVC :

Ø 100	le ml	23 €
Ø 125	le ml	27 €
Ø 160	le ml	37 €
Ø 200	le ml	47 €

2 - Ouverture et remblai de tranchée, évacuation des déblais et remblayage en grave 0/20 :

pour une tranchée de 0 à 3 ml	le ml	300 €
le m l supplémentaire	le ml	55 €
traversée de mur	le ml	103€

3 - Piquage sur collecteur existant :

forfait	121 €
---------	-------

4 - Confection ou pose regard 315 avec plaque :

250€

5 - Confection ou pose regard siphonide 315 avec plaque :

280€

6 - Confection regard borgne :

135€

7 - 1) Fourniture et pose de tuyau pour aqueduc sur fossé sans terrassement :

Ø 300	le ml	49 €
Ø 400	le ml	59 €
Ø 500	le ml	74€
Ø 600	le ml	114€

7- 2) Fourniture et pose de tuyau pour aqueduc avec terrassement et remblai au tout venant pour une tranchée de 1m20 de profondeur (pour les tranchée d'une profondeur supérieure à 1m20 le tout venant fourni en plus sera facturé) :

Ø 300	le ml	90€
Ø 400	le ml	100€
Ø 500	le ml	120€
Ø 600	le ml	160€

8 - Tête de buse suivant diamètre :

Ø 250	l'unité	249 €
Ø 300	l'unité	249 €
Ø 400	l'unité	349 €
Ø 500	l'unité	574 €
Ø 600	l'unité	755 €

9 - Frais de main-d'œuvre :

l'heure	25€
---------	-----

105 €

50 €

Tarifs Hors Taxes des fournitures

Pour réparation et remplacement compteur gelé

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Affiché le 22/12/2016

ID : 081-218102226-20161215-CM15122016D01-DE

Remplacement compteur

Ø 15	93,50 €
Ø 20	104,00 €
Ø 30	244,00 €
Ø 40	416,50 €

Réducteur de pression

Ø 15/21	80,50 €
Ø 20/27	96,00 €
Ø 26/34	133,00 €

Tuyaux PVC longueur 6m

Ø 64/75	12,50 €
Ø 81/90	14,00 €
Ø 76 8/90	17,00 €
Ø 99 4/110	17,50 €
Ø 98 8/110	21,50 €
Ø 113/125	25,50 €
Ø 127 8/140	26,00 €

Joints Gilbaut PVC Fonte Acier

Ø 47/59	79,00 €
Ø 59/72	79,00 €
Ø 72/85	81,50 €
Ø 88/102	95,00 €
Ø 110/127	115,00 €
Ø 132/146	155,00 €

Clapet anti retour de nez

Ø 100	106,50 €
Ø 125	122,50 €
Ø 160	166,00 €
Ø 200	103,50 €

Clapet anti retour de ligne

Ø 100	212,00 €
Ø 125	254,50 €
Ø 160	318,00 €
Ø 200	569,00 €

Robinet avant compteur

Ø 20 X 27	17,50 €
Ø 26 X 20	21,00 €
Ø 33 X 42	37,00 €
Ø 40 X 49	56,50 €

Robinets purgeurs + Clapets antipollution

Ø 20 X 27	14,50 €
Ø 26 X 20	28,00 €
Ø 33 X 42	80,50 €
Ø 40 X 49	94,00 €

Tés Laiton pour tuyaux PVC

Ø 25/25/25	14,50 €
Ø 32/32/32	23,00 €
Ø 40/40/40	29,50 €
Ø 50/50/50	45,50 €
Ø 63/63/63	73,00 €

Manchons laiton pour PVC

Ø 25/25	15,00 €
Ø 32/32	24,00 €
Ø 40/40	31,00 €
Ø 50/50	48,00 €
Ø 63/63	76,50 €

Coudes laiton pour PVC

Ø 25/25	13,00 €
Ø 32/32	19,00 €
Ø 40/40	28,50 €
Ø 50/50	43,50 €
Ø 63/63	83,00 €

Annexé à la délibération du 15 décembre 2016



Le Maire,

Henri VIAULES